

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC du Jeudi 24 Mars 2016 à 20 h 30.

Le jeudi 24 mars 2016 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de PADIRAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAMAGNE Maire.

Membres présents : BLANC Mathilde, BRODA Annie, BARBIE Damien, CHAMAGNE Pierre, DELFAURE Patrick, GUÉDÉ Luc, LESCALE Cyril, VANDERBORGHT Ann

Représentés : THALAMAS Bernard par BRODA Annie
LASSUS Pierre par GUÉDÉ Luc

Absente : COURTIOL Marie

Secrétaire de séance : VANDERBORGHT Ann

Date de convocation : 17 mars 2016

1. Approbation PV réunion 11 Février 2016.

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en donne lecture. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Vote des comptes administratifs et de gestion 2015 (Commune et assainissement).

Monsieur le Maire donne lecture des prévisions ainsi que des montants sur 2015 par chapitre concernant les dépenses et les recettes du budget communal.

Il présente ensuite aux membres du conseil les résultats du compte administratif 2015 de la commune qui se résument comme suit :

Section de fonctionnement

montant des dépenses	149 076.44 €
montant des recettes	182 230.41 €
résultat de l'exercice	33 153.97 €
résultat antérieur reporté -excédent-	106 359.92 €
résultat cumulé	139 513.89 €

Section d'Investissement

montant des dépenses	17 987.47 €
montant des recettes	2 995.80 €
résultat de l'exercice	-14 991.67 €
résultat antérieur reporté -excédent-	19 167.97 €
résultat cumulé	4 176.30 €

restes à réaliser au 31/12

dépenses d'investissement	207 028.00 €
recettes d'investissement	127 000.00 €
Solde	80 028.00 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CHAMAGNE Maire se retire au moment du vote.

Monsieur Patrick DELFAURE désigné président de séance demande à l'assemblée de procéder au vote. Le compte administratif dressé par Mr le Maire est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire donne lecture des prévisions ainsi que des montants sur 2015 par chapitre concernant les dépenses et les recettes du budget communal.

Il est ensuite procédé à la présentation des résultats du Compte administratif 2015 Assainissement qui peuvent se résumer ainsi :

Section d'exploitation

montant des dépenses	24 828.79 €
montant des recettes	35 835.98 €
résultat de l'exercice	11 007.19 €
résultat antérieur reporté -excédent-	62 448.28 €
résultat cumulé	73 455.47 €

Section d'investissement

montant des dépenses	10 003.34 €
montant des recettes	9 476.88 €
résultat de l'exercice	-526.46 €
résultat antérieur reporté -excédent-	6 660.09 €
résultat cumulé	6 133.63 €
restes à réaliser au 31/12 en dépenses & recettes	0.00
Solde	0.00 €

Mr le maire s'étant à nouveau retiré, il est procédé au vote du Compte administratif assainissement qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les comptes de gestion dressés par Madame Marianne DEWAILLY receveur municipal présentant les mêmes montants sont également approuvés par les membres présents.

3. Affectation des résultats 2015 commune et assainissement.

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif 2015.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 20154
Constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de	139 513.89 €
Que la section d'investissement présente : un solde d'exécution positif de	4 176.30 €
Un solde des restes à réaliser de	80 028.00 €
Décide d'affecter au budget 2016 :	
En section d'investissement au compte 1068	75 851.70 €
De reporter à la section de fonctionnement au compte 002	63 662.19 €

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif 2014 du budget assainissement
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014
Constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de	73 455.47 €
Que la section d'investissement présente : un solde d'exécution positif de	6 133.63 €
Un solde des restes à réaliser de	0.00 €
Décide d'affecter au budget 2016 :	
En section d'investissement au compte 1068	0.00 €
De reporter à la section de fonctionnement au compte 002	73 455.47 €

4. Vente du camion

Le Maire indique aux membres du conseil que la Mairie de Miers avait souhaité acquérir l'ancien camion de la commune suite à leur visite sur place en Février dernier. Le coût avait été estimé à 4 000 €.

Accord à l'unanimité pour céder ce camion pour ce prix au profit de la Mairie de Miers.

5. Démolition ancien Atelier (Rue du Lavoir)

Le Maire propose de conserver la dalle afin de mettre des tables et ainsi aménager cet espace. Auparavant, ce lavoir qui était devenu ensuite l'emplacement de l'atelier n'était plus utilisé depuis longtemps. L'avantage de cette démolition est de valoriser cette partie du bourg. Accepté à l'unanimité.

6. Suppression panneaux interdiction stationnement campings cars situés sur parking gouffre

Le Maire précise que ces panneaux interdisent le stationnement de nuit sur ces parkings, toutefois il n'y a pas utilité d'interdire du moment où il n'y a pas d'autres emplacements pour camping car et de surcroît, aucune obligation n'est faite de laisser ces panneaux.

Soumis à approbation, adopté à la majorité par 2 contre et 8 pour.

7. Vote pour adopter la salle communale comme mairie

Le Maire rappelle au Conseil que si la salle était retenue en tant que mairie d'ici le mois de Septembre de cette année, vont courir les 3 ans (à partir du 26 Septembre) pour pouvoir la mettre en conformité concernant le dossier AD AP (Accessibilité).

La question de l'échelonnement des travaux en vue de conserver le plus longtemps possible l'usage de la salle a été posée à la DDT en la personne de Mr Alain LANEAU qui a précisé que :

chaque année, des actions doivent être menées et les dépenses correspondantes budgétées, d'où proposition suivante :

1ère année : consacrée aux études

2ème année : modification de l'espace consacré aux toilettes, d'où suppression et reconstruction de cloisons par exemple.

3ème année : fin des travaux et déclaration du local en tant que Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

* Bordures à mettre en place pour sécuriser l'aire de service pour camping cars. L'EPCI doit faire les travaux de fauchage pour nettoyer le terrain, intervention prévue fin Mars puis dans une semaine

* Gouffre - Compte rendu de réunion

Communication du compte rendu de la réunion avec la Sous Préfecture et la Gendarmerie en présence des directeurs de la SES du Gouffre de Padirac, ayant pour objet la sécurité de la circulation piétonne aux abords du gouffre de Padirac.

Désaccord avec le gouffre sur la fermeture totale ou non de la voie.

Voie de gauche disponible pour les services de secours. Jardinières à installer par la Commune plutôt que par la SES du Gouffre. Panneau "Accès réservé aux véhicules de secours" à installé au milieu de la chaussée. Les deux dispositifs sont financés par la Commune.

Concernant l'utilisation du chemin communal par la SES, on va auparavant s'appuyer sur le SDIS quant à la sécurité des bâtiments.

Pour info, Madame DE MENIBUS GRAVIER avait proposé pour l'acquisition de ce chemin un montant de 2 € le m² - Il faudrait ressortir la surface exacte concernée sur le logiciel du cadastre.

* Suite à la demande du Comité d'Animation de Padirac concernant l'ouverture de la Bergerie , il convient de préciser qu'il faut sécuriser l'ancien sous bassement des silos transformé en estrade. D'autre part, il faut demander à Jérôme des précisions quant à la mise à la terre de ce bâtiment et contacter un organisme de contrôle à ce sujet qui pourrait également nous conseiller pour la mise en sécurité de ce bâtiment.

Quant au plancher pour le Comité d'Animation (12 m x 65 m) , il faudrait se renseigner sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle lors du vote du budget.

* Randonnée cyclotouriste "Causse Quercy VTT" du 5 Mai 2016

Les organisateurs de cette randonnée, prévue le week-end les 5, 6, 7 et 8 Mai, souhaitent utiliser la "halle". D'accord à condition que la partie arrière reste condamnée. Le problème qui se pose est l'accueil de ces vtt : environ 1 000 VTT (soit 2 fois 500 personnes) qui voudront utiliser les toilettes ne se trouvant pas à proximité. Il est émis un avis favorable sous réserve de les obliger à installer des toilettes sèches.

* Logement - Attente du retour d'un montant de travaux - Commission Travaux : présentation devis par Patrick pour le matériel lors de la réunion du Mercredi 30 Mars à 20 h 30.

* Problèmes divers signalés :

route du Teulie à nettoyer

armoire Télécom : toiture en mauvais état

barres en fer se trouvant dans les containers de l'EPCI

nettoyage des chemins communaux & route communale (dégradations revêtement par l'herbe)

Fin de séance à 23 h 28.